

Commune de MAILLY-RAINEVAL**PROCÈS-VERBAL**
de la réunion du Conseil Municipal
de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 10 Juillet 2020

Convocation : le 03 Juillet 2020**Affichage** : le 17 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, et Messieurs Gilles BRULÉ, Xavier FAUVEL, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Christophe TAHON.

Représentés : M^r Alexandre SOMMER par M^r Francis MOURIER
M^{me} Tatiana VIALLANEIX par M^r Gilles BRULÉ
M^r Philippe GOBLET par M^{me} Linda HOREMANS

Absent(s) : M^{me} Carole CHARLES

Secrétaire de la séance : M^{me} Emmanuelle FIRMIN.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h10.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 03 Juillet 2020 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Élection des délégués pour les élections sénatoriales :

➤ **Mise en place du bureau électoral :**

M^r Francis MOURIER, maire a ouvert la séance.

M^{me} Linda HOREMANS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 7 conseillers présents et rappelé que le conseil municipal délibère valablement sans condition de quorum conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M^{me} Emmanuelle FIRMIN, M^r Christophe TAHON, M^r Gilles BRULÉ et M^r Xavier FAUVEL.

☞ **Élection des délégués :**

↳ **Résultats du premier tour du scrutin de l'élection des délégués :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	10
c. Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	10
f. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MOURIER Francis	10	dix

↳ **Proclamation de l'élection des délégués :**

Monsieur MOURIER Francis, né le 15 Novembre 1959 à MAILLY-RAINEVAL. A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

☞ **Élection des suppléants :**

↳ **Résultats du premier tour du scrutin de l'élection des suppléants :**

g. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
h. Nombre de votants (enveloppes déposées)	10
i. Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
j. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
k. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	10
l. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GOBLET Philippe	10	dix
M. BRULÉ Gilles	10	dix
M ^{me} HOREMANS Linda	10	dix

↳ **Proclamation de l'élection des suppléants :**

Monsieur GOBLET Philippe, né le 21 Décembre 1963 à MOREUIL. A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur BRULÉ Gilles, né le 12 Février 1964 à GRAVELINES. A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame HOREMANS Linda, née le 02 Juillet 1974 à MONTDIDIER. A été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Questions diverses :

☞ **Délibération 26.2020 : Adhésion de la commune au Syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I).**

M^r Francis MOURIER, maire, expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.G.E.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Agence de Gestion et de Développement Informatique » A.G.E.D.I.
- ADHERE au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- CHARGE Mr Francis MOURIER, maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

- DESIGNE M^r Francis MOURIER, maire domicilié à MAILLY-RAINEVAL, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- PREVOIT au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

☞ **Surpopulation de pigeons :**

M^r le Maire informe les membres du conseil que la société DOVE BUSTERS, est intervenu le jeudi 9 juillet 2020 pour le prélèvement des pigeons sur le clocher de l'église, 40 pigeons ont réussis à être prélevés et 30 pigeons supplémentaires ont été retirés également dans le bâtiment de M^r MILLE.

☞ **Fête du Village :**

La friterie MALLET est disponible le 13 Septembre 2020. Elle demande un minimum de 100 repas et propose 2 formules.

6 € saucisse ou merguez ou fricadelle – Frites en barquette ou américain

9 € saucisse ou merguez ou fricadelle – Frites en barquette ou américain / Fromage / dessert

La friterie MALLET ne fera pas d'encaissement.

La buvette sera tenue par les membres du conseil municipal.

La réderie sera proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 17 Juillet 2020